



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 2 MARS 2019**

Présents : M. Jean-Luc GOUARIN, Mme Valérie MICK-LANNEAU, M. Jean-Louis BLETEL, M. Joël VIGNOT, M. Patrick BALDY, M. Daniel CORRE, M. Geoffroy D'AUMALE, Mme Christine ROCHELLE, M. Marc LUCAS, M. Patrick SERPETTE

Absents excusés : Mme Claudine KABELAAN

Absents : Mme Isabelle LETOURNEUR

Pouvoirs : Mme Patricia JOURDAN donne pouvoir à M. Jean-Luc GOUARIN, Mme Séverine MARCHE donne pouvoir à M. Patrick BALDY, Mme Corinne MUNCH donne pouvoir à Mme Valérie MICK-LANNEAU

Secrétaire de séance : Mme Valérie MICK-LANNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 11 h 30 par Monsieur Jean-Luc GOUARIN, Maire en exercice.

ORDRE DU JOUR : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – PROGRAMME 2019

Monsieur le Maire présente ce point :

La commune de Fontenay-le-Vicomte est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) anciennement Dotation Globale d'Équipement.

Chaque année, le Préfet détermine, en liaison avec une commission consultative d'élus, la liste des travaux éligibles.

Compte tenu de la forte progression du nombre d'élèves suite à la livraison des programmes immobiliers sur la commune de Fontenay-le-Vicomte, il s'avère nécessaire d'acquérir un deuxième réfrigérateur, remplacer le four existant ainsi que la porte d'entrée de la classe 5/6 qui ne ferme plus, et équiper la dernière classe d'un TNI et ordinateur portable.

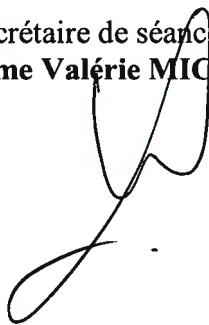
Le coût de ces équipements représente la somme de 14 583.06 € H.T, soit 17 499.67 € T.T.C.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2019 à hauteur de 7 291.53 € représentant 50 % du coût H.T. de l'opération. Il convient donc de solliciter les financements de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix Pour, approuve le plan de financement ci-annexé et sollicite la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2019, d'un montant de 7 291.53 € correspondant à 50 % du montant hors taxes pour l'acquisition d'un four et d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école de Fontenay-le-Vicomte ainsi que le remplacement d'une porte d'entrée pour la classe 5/6.

Clôture du Conseil Municipal Extraordinaire : 11 h 45

Secrétaire de séance,
Mme Valérie MICK-LANNEAU



Le Maire,
Jean-Luc GOUARIN

